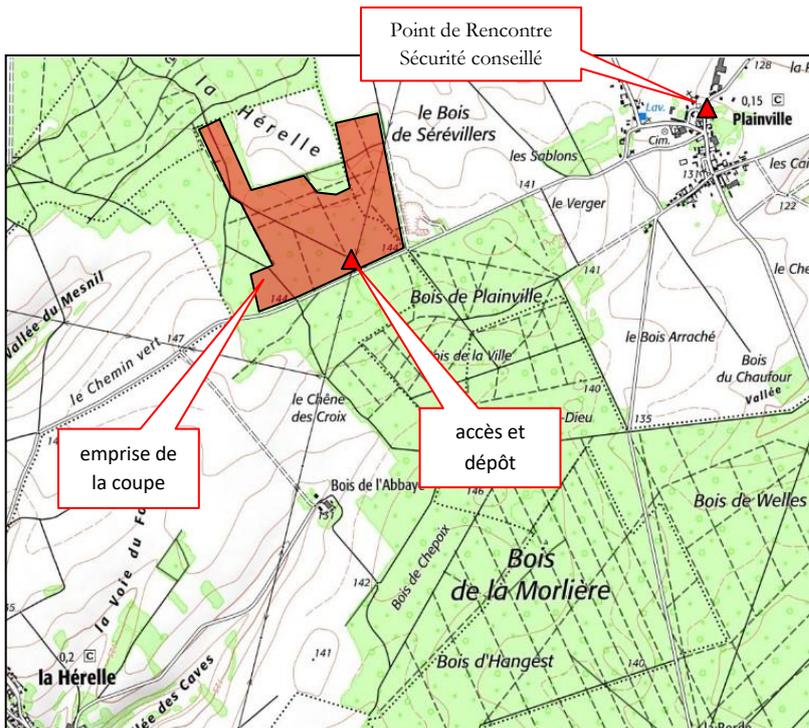


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF Bois du Chêne Descroix
Certification non
Département Oise (60)
Localisation 30 km au sud-ouest de Roye (80)
Commune La Hérelle / Plainville
Lieu-dit Bois de la Hérelle
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2.431626°
 Latitude : 49.608902°
Point de Rencontre Sécurité conseillé Mairie de Plainville

Essence principale	chêne
Volume présumé	205 m3
Nombre d'arbres	149
Volume moyen	1,4 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG toutes
Surface 30 hectares environ
Limites cultures/chemins/peinture « ≠ »
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite M. Gilles Seillier 06 81 57 57 74
Lot estimé par Expert JMP – MM - BC
 Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 05 février 2020

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
chêne			1	16	31	36	30	19	11				1		145	200	1,4
bouleau						1	1								2	3	1,5
frêne						1									1	1	1
hêtre							1								1	1	1
Observations :	Houppiers, purges et taillis marqué et cassé : environ 400 Tonnes														149	205	1,4

Clauses particulières

Préambule :

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abatage. Respect des perches d'avenir. Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, purges et taillis marqué et cassé font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel

Stockage : au Sud sous l'emprise de la ligne électrique (chargement hors route)

Délai d'exploitation : 15 août 2020

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 40 % au comptant
 30 % par Billet à Ordre analysé au 15.05.2020
 30 % par Billet à Ordre analysé au 15.08.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

